

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-171

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
		N° 2025-171

Convention de collaboration avec l'ENSAP de Bordeaux - programme 1 million d'arbres - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2020, en adoptant le programme *Plantons 1 million d'arbres*, Bordeaux Métropole a décidé de mobiliser tous ses moyens, outils et compétences pour végétaliser son territoire afin de l'adapter aux conséquences du dérèglement climatique et favoriser la biodiversité. La réalisation de cet objectif quantitatif est attendue pour 2030 mais, alors que la 5ème saison de plantations est engagée, le bilan est de plus de 504 000 arbres et arbustes.

Plus globalement, la renaturation de la métropole est une nécessité de long terme qui implique de pouvoir s'appuyer sur de nombreuses compétences professionnelles.

Pour aider à développer ces compétences et en faire bénéficier les services de Bordeaux Métropole, il est proposé un accord de collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP) de Bordeaux pour la formation des paysagistes concepteurs.

La période de cette collaboration, du 01/01/2025 jusqu'au 30/06/2028 d'après la convention en annexe, pourra être prolongée par voie d'avenant.

Objet de la collaboration :

Elle porte sur trois aspects :

- Etude de cas métropolitains dans un module du diplôme d'Etat de Paysagiste :

L'étude paysagère d'un ou plusieurs sites du territoire de Bordeaux Métropole sera au programme des étudiants en première année du Diplôme d'État de Paysagiste (niveau 3ème année de licence).

Elle se terminera par la remise d'un livrable sous la forme d'un dossier rédigé et illustré. Une présentation aux Élus métropolitains pourra être organisée. Des intervenants de Bordeaux Métropole pourront être sollicités afin de présenter des éléments du contexte administratif et technique liés à ce territoire.

- Accueil et formation à l'ENSAP d'agents de Bordeaux Métropole :

Huit agents de Bordeaux Métropole pourront être accueillis chaque année universitaire en tant qu'auditeurs libres dans certains enseignements dispensés par l'ENSAP Bordeaux afin de se familiariser avec la démarche paysagère.

Des agents pourront également participer au voyage pédagogique annuel organisé par l'ENSAP pour les étudiants de première année du Diplôme d'État de Paysagiste.

- Stages et mémoires d'étudiants :

Bordeaux Métropole pourra accueillir des stagiaires paysagistes de l'ENSAP en proposant des thématiques de travail et un dispositif d'encadrement adapté.

Bordeaux Métropole pourra également proposer des sites et sujets d'étude aux étudiants dans le cadre de leur mémoire ou dans leur projet de fin d'étude.

Participation financière de Bordeaux Métropole :

Bordeaux Métropole s'acquittera annuellement de la somme de 6 500 € afin de couvrir une partie des frais pédagogiques du module d'enseignement (frais d'impression de panneaux de présentation, brochure explicatives, participation au voyage pédagogique) et les frais d'inscription de 8 agents métropolitains.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la végétalisation du territoire de Bordeaux Métropole est nécessaire afin de l'adapter aux conséquences du dérèglement climatique et favoriser la biodiversité, et qu'à ce titre les compétences en matière de conception paysagère doivent être renforcée,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de collaboration avec l'ENSAP en annexe au présent rapport

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2025 et suivants, en section de fonctionnement chapitre 011, article 6228, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,